



## APPEL A CANDIDATURE MARAICHER Coulanges-lès-Nevers

### LA VILLE DE COULANGES-LES-NEVERS RECHERCHE UN PRODUCTEUR MARAICHER BIO

Les candidats souhaitant créer une exploitation à Coulanges-lès-Nevers doivent envoyer ou déposer leur dossier en mairie à l'adresse suivante : Mairie - Avenue du 8 mai 1945 – 58660 COULANGES-LES-NEVERS ou sur la boîte mail : [mairie@mairiecoulanges.fr](mailto:mairie@mairiecoulanges.fr).

Le format est libre mais la présentation doit être soignée.

A minima, le dossier devra comprendre :

- un résumé d'une page présentant le projet de maraichage que vous souhaitez développer
- une schéma d'implantation des cultures prévisionnelles sous format papier ou PDF.

En plus, il est également possible de joindre des documents permettant d'illustrer votre projet : plans, dessins, vidéo ...

### UN PEU D'HISTOIRE

La commune de Coulanges-lès-Nevers possède un riche passé maraicher. Elle possédait de nombreuses parcelles maraîchères et des vergers qui alimentaient les marchés de Nevers. Cette activité a disparue au fil des ans et des départs à la retraite. Plusieurs parcelles ont également laissé place à des lotissements suite à l'extension de l'agglomération de Nevers.

### L'ENGAGEMENT DE LA COMMUNE

La commune de Coulanges-lès-Nevers, souhaite s'inscrire dans une démarche de transition écologique, aussi de nombreux projets sont tournés vers la transition alimentaire et le développement durable :

- Outre le fait que la commune met à disposition des terrains pour des jardins familiaux, elle souhaite créer un éco-centre bourg avec une halle centrale afin de retrouver un marché de producteurs locaux.
- La commune participe également activement au Projet Alimentaire Territorial, porté par Nevers Agglomération, pour augmenter la part des produits locaux et bio dans la restauration scolaire qui est déléguée à un syndicat mixte : « La cuisine des Saveurs ».
- La commune est engagée dans la démarche « zéro phyto » depuis 2007, la gestion différenciée des espaces publics et la lutte biologique intégrée.
- La commune a acheté et mis en valeur 17 ha de zone naturelle classée ZNIEFF pour la découverte du patrimoine naturel et la préservation des zones inondables en bord de rivière Nièvre.
- La commune a planté 3 vergers conservatoires et continue de végétaliser ces espaces publics.
- La végétalisation du cimetière est en cours. La commune étant lauréat d'un appel à projet régional.

### INSTALLER UN NOUVEAU PRODUCTEUR BIO SUR LA COMMUNE

L'accès au foncier est l'un des principaux freins pour l'installation de nouveaux paysans. La commune de Coulanges-lès-Nevers souhaite lever ce frein en proposant ce terrain d'environ 1,6 ha permettant de faciliter l'installation d'une nouvelle exploitation. La commune veut développer l'agriculture biologique pour accroître l'offre de légumes diversifiés bio à ces habitants et alentours.

## OBJECTIFS DE LA COMMUNE

- Rendre accessible les produits frais aux habitants via un marché local mettant en valeur des productions locales,
- Faciliter l'installation d'un maraicher,
- Créer un nouvel emploi agricole,
- Valoriser un terrain communal,
- Contribuer à la relocalisation de l'économie,
- Développer l'éducation à l'environnement et au développement durable,
- Conforter Coulanges-lès-Nevers comme une ville pilote de la transition écologique localement.

## LE TERRAIN

Le foncier se situe en plein cœur de la commune, dans la coulée verte du ruisseau de La Pique.

Environ 1,6 hectares disponibles en trois parties de part et d'autre de l'avenue Jean Jaurès, une des artères principales de la ville :

- un terrain nu de 10 648 m<sup>2</sup> défriché en 2019 (parcelles AD 1038, 1073 et 1075 au lieu-dit « Pré du Moulin » au Sud de l'avenue J. Jaurès, (n°1 sur carte)),
- un terrain de 3 151 m<sup>2</sup>, possédant déjà un petit bâtiment d'une cinquantaine de m<sup>2</sup>, sans commodité (parcelles AD 833 et 1071 au lieu-dit « Les Saules » au Nord de l'avenue J. Jaurès (n°3 sur carte))
- un terrain de 4 153 m<sup>2</sup> (parcelle AD 834 au lieu-dit « Les Saules » au Nord de l'avenue J. Jaurès), dont environ 1 500 m<sup>2</sup> resteront, pour l'instant, dévolus aux jardiniers actuels (jardins familiaux loués à des familles Coulangeoises(n°2 sur Carte)).

- Pour l'instant, les constructions (logement, serres, etc...) ne sont possibles que sur la parcelle AD 1071 (classée en zone urbaine UB). Une révision du PLU qui sera lancée en 2021 permettra de répondre à ces possibles besoins.
- Mise à disposition du terrain via un bail rural à clauses environnementales.
- Pas de téléphone fixe possible.
- Eau et électricité : raccordements prévus par la commune.
- Accès routier : pour les parcelles au Nord de l'avenue Jean Jaurès, l'accès se fera via la rue des Saules. Pour les parcelles au Sud de l'avenue Jean Jaurès, l'accès se fera via le chemin aux loups.
- Pas d'assainissement : toilettes sèches possibles
- Analyse de sol réalisée, permettant une activité maraîchère, résultats disponibles sur demande.

## LA CANDIDATURE

*(à compléter en fonction des propositions des candidats)*

Les dossiers seront analysés par la commune de Coulanges-lès-Nevers avec l'accompagnement de partenaires.

- Label Agriculture Biologique minimum. Nous sommes ouverts aux projets en biodynamie ou en permaculture ou agroforesterie, ou autre label permettant la culture sous qualité environnementale.
- Commercialisation en circuit court. Cueillette ou vente directe privilégiées, tout comme la participation au marché communal de producteurs locaux.
- Types possibles :
  - production principale : maraichage (légumes/fruits),
  - production secondaire : plantes aromatiques et médicinales, fleurs, etc...

L'accueil du public même de manière épisodique (scolaire ou tout public) est un atout.

- Grande qualité paysagère de l'installation (véhicules, matériel, bâtiment agricole, entretien de l'espace...) : la ferme est située en cœur de la ville dans une coulée verte. L'aspect positif de l'exploitation devra donc être un objectif pour le maraicher.
- Installation rapide pouvant démarrer en 2021. Le candidat intégrera dans son dossier une étude économique ou le budget prévisionnel pour son installation et le démarrage de son projet.
- Le candidat doit pouvoir justifier d'une ou plusieurs expériences dans l'activité envisagée.

- Une fois sélectionné, le candidat sera autonome pour développer son projet. Il lui sera demandé de participer à la vie locale alimentaire en participant au marché de producteurs de Coulanges-lès-Nevers et aux animations mettant en avant les productions locales sur la commune.

### DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES

La date limite pour le dépôt des candidatures est le vendredi 11 mars 2021.

### DEPOTS DE CANDIDATURE

Adresser votre courrier à Monsieur le Maire - Appel à projet « Ferme bio » :

- Par voie postale ou dépôt : Mairie - Avenue du 8 Mai 1945 - 58660 COULANGES-LES-NEVERS
- Par mail : [mairie@mairiecoulanges.fr](mailto:mairie@mairiecoulanges.fr)

### EXAMEN DES CANDIDATURES

Les candidatures reçues feront l'objet d'une première sélection par le jury.

Les candidats retenus par le jury seront ensuite invités à venir présenter leur projet au jury composé du maire, d'élus et de partenaires.

### CONTACTS

Pascaline Loquet, adjointe à la Transition écologique : [p.loquet@mairiecoulanges.fr](mailto:p.loquet@mairiecoulanges.fr).

### Carte des Parcelles

